

## SEANCE DU 11 DECEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le onze décembre , à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VRAIVILLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacky PAUMIER, Maire.

Etaient présents : Mme PREVOTEAU Andrée Adjointe, Mme BOURDON Gladys, Mme CHEVAL Céline, Mme DEVAUX Carole, Mr GAMBLIN Hervé, Mr JORON François, Mr LELIEUR Charles, Mme LEMAUX Béatrice, Mr MEEUS Marcel, Mr MOREAU Laurent, Mr PAUMIER Jacky, Mme SURVILLE Annie, Mr Jean François MARTIN.

Etaient absents : Mr GRANDSIRE Christian, Mr GOUJON Jackie

Madame Carole DEVAUX est élue secrétaire assistée de Madame LE ROUGET, Secrétaire de Mairie.

Date de convocation : 04 décembre 2008  
Date d'affichage : 04 décembre 2008

Présents : 13  
Votants : 13  
Absents : 2

---

## VOIRIES

### 1. CLASSEMENT DANS LA CATEGORIE VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire dépose sur le bureau,

Le tableau de classement dans la catégorie des voies communales, en exécution de la loi N° 89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière et notamment de l'article L 141.3.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré tant sur le projet que sur les réclamations et observations faites, prononce le classement dans la catégorie des VOIES COMMUNALES porté aux tableaux ci-joints (tableau descriptif/tableau récapitulatif)

- A. Tableau descriptif fait par la Communauté de Communes
- B. Tableau récapitulatif ci-dessous :

- ✓ Longueur totale .....990 m
- ✓ Longueur totale déjà classée .....7092 m
- ✓ Longueur totale classée à ce jour..... 8.082 m

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce classement.

- 2. Réunion de la commission voirie le **17 janvier 2009** à 10 heures

3. Madame BOURDON signale un problème d'écoulement des eaux dans la rue Maure.

## **TOITURE MAIRIE**

La toiture de la Mairie est à refaire entièrement. Monsieur le Maire a contacté cinq entreprises seules deux ont répondu.

L'entreprise HEBERT pour un prix de 17.409.42 € TTC

L'entreprise RANGER pour un prix de 16.719.90 € TTC

Le Conseil Municipal décide de confier la réfection de la toiture de la Mairie à l'entreprise RANGER pour un montant de 16.719.90 € et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 40% auprès du Conseil Général.

Cette dépense sera inscrite au compte 2315 opération 91 budget 2009.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette dépense.

## **AMENAGEMENT M. DERREY**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de son accord pour que Monsieur DERREY aménage son entrée qui se trouve sur le domaine public de manière à ne plus avoir d'empêchement pour rentrer dans son bâtiment même en cas de mauvais temps.

Cependant, il semble qu'il y ait un litige de place de stationnement entre Mr DERREY et Mr CABRITA . Monsieur le Maire se charge de les convoquer et de régler ce problème.

## **INDEMNITE Mr CHEMIN – PERCEPTEUR**

Le Conseil Municipal décide de voter l'indemnité de Conseil de Monsieur CHEMIN à hauteur de 100 % à partir du 16 mars 2008 date de l'installation du nouveau CONSEIL

## **I.E.M.P. – SECRETAIRE DE MAIRIE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

-la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88

-le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures

Ont fixé le principe applicable en matière de complément de rémunération des préfetures.

Il propose au Conseil Municipal d'instituer en regard du principe de parité avec les agents de l'Etat, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures au profit des agents titulaires et stagiaires.



b. Vice-Président	Monsieur André LEMAITRE
c. Trésorière	Madame Annie-Claire PINEAU
d. Secrétaire	Mademoiselle Barbara SIMON

4. A compter du 05 Janvier 2008, tous les Centres de Loisirs auront le même horaire soit  
7 heures – 18 H 30